



## COMMUNE DE VILLERS-LES-NANCY

### EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Ordinaire du 14 décembre 2020**

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille vingt et le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villers-lès-Nancy s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François WERNER, Maire.

#### NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 31
- Pouvoirs : 02

#### Etaient Présents :

M. WERNER François, M. AIRAUD Olivier, Mme RAMPONT Valérie, M. BEGOUIN Didier, Mme DELUCE Marie-Claude, M. FAIVRE Patrick, Mme SOUVAY Blandine, M. KLOPP Stéphane, Mme TOUVENOT STEMMELEN Anne, M. PALTZ Gérard, Mme FLECHON-PAGLIA Christine, Mme LORRAIN Annie, Mme GUERY Maryse, M. SIGRIST Francis, Mme PIERRON Véronique, Mme CHIPOT Marie-Hélène, Mme TILLY Pascale, M. TRASSART Jean-François, M. MANGEOL Bernard, M. MATHIEU Laurent, M. ANCEL Eric, M. FOLTZ Bertrand, Mme ENGEL Nathalie, Mme BCHINI Béatrice, Mme TEIXEIRA Stéphanie, M. PERROT Cyrille, Mme VERGNAT Anne-Marie, Mme BEAUSERT-LEICK Valérie, Mme SIMONIN Gilliane, M. AIT-MEZIANE Smail, M. BOIVIN Charles-Antoine

#### Objet :

**1 - RENOUELEMENT DES  
INSTANCES DE DEMOCRATIE  
PARTICIPATIVE**

#### Procurations :

M. JACQUEMIN Pascal ayant donné procuration à M. WERNER François  
Mme MANGEON Sylvie ayant donné procuration à M. PERROT Cyrille

**Secrétaire de séance :** Mme Stéphanie TEIXEIRA

#### Exposé des motifs :

Par délibération du 23 juin 2003, il a été décidé de créer 3 assemblées - conseils de quartier sur le territoire communal de Villers-lès-Nancy.

Au regard de l'expérience acquise et de l'évolution des outils propre à la démocratie participative, un nouveau règlement intérieur a été adopté par délibération le 22 septembre 2014.

Sollicités par la Ville en 2020, les membres des conseils de quartier ont exprimé l'attente d'une meilleure lisibilité des missions et des rôles de chacun (habitants, acteurs locaux, élus...), la volonté d'une plus grande autonomie et la meilleure reconnaissance des projets et réflexions.

Afin d'améliorer le dispositif de démocratie participative, il est proposé de redéfinir son mode de

fonctionnement et de faire évoluer les instances de démocratie participative afin qu'elles répondent aux attentes des membres actuels des conseils de quartier et soient plus largement ouvertes aux habitants.

Le cadre de la participation citoyenne à Villers-lès-Nancy a été repensé pour garantir ce processus démocratique. Il a pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de la participation citoyenne,
- de faire vivre le dialogue citoyen à hauteur des projets de la commune,
- de s'adapter aux évolutions sociales et aux nouveaux modes de vie,
- de travailler dans une logique de co-construction sur des projets concrets,
- de mobiliser plus largement pour diversifier la parole des publics et enrichir les projets.

Il est donc proposé de remplacer nos instances actuelles par un nouveau dispositif dont l'ambition est de répondre à ces objectifs. Il sera composé :

- D'un réseau de référents de quartier, citoyens fortement impliqués dans la vie de leur quartier, qui s'engagent dans le cadre d'une mission volontaire et bénévole, à œuvrer pour et dans l'intérêt général de la commune, du quartier et de ses habitants. Ce réseau largement ouvert à tous a pour ambition de tisser un maillage plus vivace entre les habitants, les référents et la Ville et de donner la possibilité à tous d'être à l'initiative de projets. Un appel à référents sera lancé en janvier 2021.

- D'un vivier citoyen constitué d'habitants, volontaires et bénévoles, engagés auprès de la commune au travers de projets ou de d'opérations ponctuelles. Chaque habitant sera invité à intégrer ce vivier en valorisant ses compétences et ses connaissances comme valeurs ajoutées à la co-construction de projets ponctuels, à la concertation ou à la consultation. Un appel à citoyens sera lancé en janvier 2021.

- D'une charte de participation citoyenne intégrant les statuts des référents de quartier et du vivier citoyen et qui sera élaborée dans une logique de co-construction avec les habitants ayant souhaité rejoindre le dispositif.

CONSIDERANT que la Ville souhaite redéfinir dans une nouvelle charte le fonctionnement des instances de démocratie participative,

#### **Le Conseil Municipal a décidé :**

- d'adopter les nouvelles orientations en matière de démocratie participative figurant ci-dessus,
- de décider la création d'un réseau de référents de quartier et d'un vivier citoyen,
- d'autoriser le Maire ou l'élue déléguée à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

7 contre : M. PERROT Cyrille (+ pouvoir de Mme MANGEON Sylvie), Mme VERGNAT Anne-Marie, Mme BEAUSERT-LEICK Valérie, Mme SIMONIN Gilliane, M. AIT-MEZIANE Smail, M. BOIVIN Charles-Antoine

**Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.**

**Fait à Villers-lès-Nancy, le 16 décembre 2020.**

Le Maire  
  
François WERNER